RAPPORT ANNUEL

du 1er avril 1999 au 31 mars 2000

ORDRE DES TECHNICIENNES
ET TECHNICIENS DENTAIRES
DU QUÉBEC

MAI 2000

101-01340/

Sommaire

	PAGE
LETTRES DE PRÉSENTATION	3
RAPPORT DU PRÉSIDENT	4
RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES DU BUREAU	6
LISTE DES RÉUNIONS DU BUREAU	6
LISTE DES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU	7
RAPPORTS DES COMITÉS	
■ COMITÉ DE DIRECTORAT DE LABORATOIRE	8
■ COMITÉ DE DISCIPLINE	8
■ COMITÉ DES FINANCES ET DE RÉGIE INTERNE	9
■ COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE	9
▸ *LISTE DES COURS DE FORMATION CONTINUE ET DE PERFECTIONNEMENT*	10
■ COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	11
■ COMITÉ DU JOURNAL	12
■ COMITÉ DES NORMES D'ÉQUIVALENCE	12
■ COMITÉ DE PROMOTION ET DES JOURNÉES DENTAIRES	13
■ COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES	13
LE SYNDIC	14
TABLEAU DES MEMBRES	14
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2000	15

NOTE : DANS LA MESURE DU POSSIBLE LES TEXTES SONT FÉMINISÉS. L'USAGE OCCASIONNEL DU MASCULIN COMME NEUTRE VISE UNIQUEMENT À LES ALLÉGER.

Lettres de présentation

Québec, mai 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée Nationale
Assemblée Nationale
Québec (Québec)

Monsieur le président,

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de L'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

Montréal, mai 2000

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Assemblée Nationale
Québec (Québec)

Madame la ministre,

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'année financière du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Raymond Haché, t.d.

Montréal, mai 2000

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec
Québec (Québec)

Monsieur le président,

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'année financière du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Raymond Haché, t.d.

Rapport du président

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 1999-2000 de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec, le premier d'un nouveau millénaire qui, je l'espère, apportera un vent d'enthousiasme et de bonnes nouvelles à notre profession. Comme à chaque année, je ferai un tour d'horizon des faits marquants de l'année qui vient de se terminer.

■ Directorat de laboratoire

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de Loi 87 comportant la « Loi sur le directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires», a franchi avec succès les étapes de la 1re et 2e lectures par l'Assemblée Nationale ainsi que la consultation en commission parlementaire. Il ne lui reste plus qu'à traverser l'étape de son étude, article par article, par le gouvernement, puis son adoption en 3e lecture.
Je souhaite vivement qu'au moment où vous lirez ce rapport, la Loi sur le directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires soit adoptée. Ce sera alors pour nous tous, techniciennes et techniciens dentaires, la reconnaissance par le gouvernement de notre compétence professionnelle et de la place de notre profession au sein de l'équipe des soins dentaires. Une fois adoptée, cette loi soumettra l'ensemble des directeurs de laboratoires de prothèses dentaires aux mêmes règles et normes de pratique et assurera la réalisation de travaux de qualité garantissant ainsi la protection du public. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour maintenir à jour et améliorer nos connaissances car, en nous confiant la direction des laboratoires dentaires, le gouvernement nous confie simultanément la responsabilité en matière de qualité de services et de produits.
Nous avons également présenté à l'Office des professions du Québec les différents éléments qui, à notre avis, devraient faire partie du règlement sur les normes de délivrance et de renouvellement de permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires. De plus, nous avons adopté et transmis à l'Office des professions du Québec un document décrivant les normes et standards des pratiques en techniques dentaires au Québec ; lequel a également été utilisé dans le cadre du dossier de la mobilité de la main-d'oeuvre afin de définir les normes et standards pan-canadiens.

■ Mobilité de la main-d'œuvre

Depuis maintenant deux ans, les différents représentants des provinces canadiennes se réunissent pour élaborer une entente sur la mobilité des techniciennes et techniciens dentaires au Canada afin de se conformer aux exigences du chapitre 7 de la Loi sur la mobilité de la main-d'œuvre. Nous sommes parvenus à un accord sur les normes et standards de pratique mais il existe encore une grande différence entre les provinces en ce qui a trait aux deux points suivants :

1 *Les organismes de règlementation*

Au Québec, la profession de technicien dentaire est réglementée par un ordre professionnel alors qu'en Ontario et en Colombie-Britannique elle l'est par un collège. D'autres provinces, comme l'Ile du Prince-Edouard, le Nouveau Brunswick, la Nouvelle Écosse, le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan sont, pour leur part, réglementées par des associations. Et Terre-Neuve ne possède aucun regroupement reconnu de techniciennes et techniciens dentaires.

2 *La formation*

La formation est très différente selon les provinces. Il existe actuellement cinq écoles de niveau collégial et une école de niveau secondaire professionnel et toutes ont une approche et des moyens différents pour atteindre les objectifs visés. Tenant compte de ces faits, nous croyons qu'une des façons d'en arriver à une entente pan-canadienne sur la mobilité de la main-d'œuvre serait de signer d'abord une entente avec les provinces pouvant garantir et maintenir l'application de normes et standards de pratique reconnus par l'ensemble des provinces.
La prochaine rencontre des représentants provinciaux est prévue en novembre 2000. D'ici là, vous serez informés de l'avancement du dossier et des décisions de l'Ordre relativement à la mobilité de la main-d'œuvre.

■ MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

La ministre responsable des lois professionnelles, Mme Linda Goupil, a présenté aux représentants des ordres professionnels son plan d'action pour la mise à jour du Code des professions. Ce plan comporte six projets, qui sont les suivants :

- Alléger la réglementation et son processus.
- Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline.
- Autoriser de nouveaux modes d'exercice professionnel pour permettre des formes modernes de regroupement.
- Soupeser les bénéfices nets du système professionnel.
- Revoir les champs de pratique des architectes et des ingénieurs pour tenir compte des nouvelles conditions d'exercice.
- Moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines.

Nous aurons donc à intervenir dans cette démarche au cours des prochaines années.

■ BUREAU

Les membres du Bureau ont nommé M. Denis Robert en tant que nouvel administrateur en remplacement de M. Jean Compagna et, par la même occasion, M. Robert a accepté de devenir responsable des activités du Comité du journal et de la formation continue.

L'année financière qui se termine coïncide avec la fin du mandat de trois administrateurs. Aucun membre n'a manifesté son intérêt pour combler les sièges vacants, sauf Mme Guylaine Gagnon qui a présenté sa candidature pour la région Est et a été réélue par acclamation. Aucune candidature n'ayant été présentée pour la région Ouest, les membres du Bureau procéderont donc, lors de leur prochaine réunion, à la nomination de deux administrateurs pour combler les postes laissés vacants.

En ce qui concerne la présidence de l'Ordre, mon quatrième mandat prend fin avec cette assemblée annuelle et je termine ma 14e année au poste de président de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec.

J'encourage et je compte sur l'engagement de chacun afin de bâtir et d'assurer à notre Ordre une relève. Je pense surtout à vous, les plus jeunes ; il est important de manifester votre intérêt envers cette profession que vous avez choisie et d'y consacrer de votre temps. Vous pourrez ainsi continuer à la faire progresser dans la bonne direction en prenant part aux décisions car, si on ne s'occupe pas de nos affaires, d'autres le feront à notre place.

En terminant, je tiens à remercier très sincèrement tous les membres du Bureau, l'équipe administrative ainsi que toutes celles et ceux qui participent, ou ont participé, aux différents comités de l'Ordre. Votre engagement et votre dévouement contribuent grandement à l'avancement de la technique dentaire au Québec.

Le président,

Raymond Haché, t.d.

Répartition régionale des membres du Bureau

■ **Administratrices et administrateurs élus**

Raymond Haché, t.d.	président	Ouest	(16)
Mario D. Sauriol, t.d.	trésorier	Ouest	(13)
Nathan Cohen, t.d.		Ouest	(06)
Hélène Filion, t.d.		Ouest	(16)
Guylaine Gagnon, t.d.		Est	(03)
Denis Robert, t.d.		Ouest	(06)

■ **Administratrices nommées par l'Office des professions du Québec**

Danielle Beaudoin
Yvette Caron-Doucet, c.a.

■ **Personnel permanent pour l'année 1999-2000**

Pageau Goyette & Associés	Directrice générale et secrétaire	Ginette Gamache
	Soutien administratif	Diane Rémillard Karine Foley
	Service aux membres	Céline Hardy
	Comptabilité	Muriel Ingrassia Josiane Fournel
	Réception	Thérèse Chassé

Liste des réunions du Bureau

Quatre réunions du Bureau :

- lundi 10 mai 1999
- lundi 30 août 1999
- lundi 22 novembre 1999
- lundi 21 février 2000

Une assemblée générale annuelle s'est tenue au Palais des congrès de Montréal le **mardi 1er juin 1999.**

Le Bureau n'a pas tenu d'assemblée spéciale.

Liste des principales résolutions adoptées par le Bureau

- Accord de principe pour la poursuite de l'adoption d'un règlement sur les normes de délivrance d'un permis de directeur de laboratoire de prothèses dentaires. *(Mai 99)*
- Adoption du document des normes et standards de pratique de la technique dentaire. (Ce document sera remis à l'Office des professions du Québec et sera présenté au Comité sur la mobilité de la main-d'oeuvre du Canada.) *(Mai 99)*
- Reconduction pour l'année 1999-2000 du mandat de gestion administrative de la firme Pageau Goyette et Associés ltée sans autre augmentation que l'indice du coût de la vie. *(Mai 99)*
- Adoption du rapport annuel 1998-1999, des états financiers, des prévisions budgétaires et recommandation de nomination des vérificateurs pour l'année 1999-2000. *(Mai 99)*
- Réservation du titre de prothèsiste dentaire et des initiales appropriées. *(Mai 99)*
- Nomination de M. Réjean Brulé, t.d., comme récipiendaire du prix "Mérite 1999 du C.I.Q". *(Mai 99)*
- Nomination de M. Raymond Haché, président, comme seul représentant au C.I.Q.. *(Mai 99)*
- Non-reconduction du bail de location de l'ancien siège social de l'OTTDQ situé au 65, rue Sherbrooke ouest, bureau 105 à Montréal. *(Mai 99)*
- Adoption du processus de représentations auprès des autorités désignées afin d'inciter les institutions gouvernementales à recruter exclusivement des membres de l'OTTDQ pour travailler dans leurs institutions, lorsque requis. *(Mai 99)*
- Adoption du principe de mise en oeuvre de tous les moyens permettant l'atteinte d'une entente pan-canadienne sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans le respect des normes et standards de pratique adoptés par l'OTTDQ. *(Nov. 99)*
- Révision des publications de l'Ordre et, à cette fin, négociations dans le but d'intégrer les articles scientifiques du "Nouvel Informateur" dans la revue pan-canadienne "The Canadian Journal of Dental Technology" et production dans les meilleurs délais d'un nouveau bulletin d'information trimestriel afin d'informer plus rapidement les membres sur les nouvelles de l'Ordre. *(Nov. 99)*
- Nomination de M. David Morisset comme récipiendaire du Prix "Mérite 2000 du C.I.Q" . *(Nov. 99)*
- Planification d'une rencontre entre M. Raymond Haché et M. Robert Salois, président de l'Ordre des dentistes, afin de discuter de différents dossiers. *(Nov. 99)*
- Octroi d'une allocation forfaitaire au montant de 500$ par année pour chaque inspecteur actif. *(fév. 00)*

Rapports des comités

COMITÉ DE DIRECTORAT DE LABORATOIRE

Membres du comité

Responsable ■ Raymond Haché
- Guylaine Gagnon, t.d.
- Mario D. Sauriol, t.d.

MANDAT

Poursuivre les démarches pour la mise en vigueur d'une réglementation dans les laboratoires dentaires du Québec.

Nombre de réunions : 4

Le comité a préparé, pour adoption par le Bureau, deux documents de travail : l'un portant sur les normes de délivrance des permis de directorat de laboratoire et l'autre sur les normes et standards de pratique en technique dentaire.

Les membres du comité ont rencontré les aviseurs légaux pour s'assurer de la conformité de nos réglements dans l'éventualité de l'adoption du projet de Loi sur le directorat de laboratoire.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres du comité

Responsable ■ M^e^ Ruth Veillette, avocate
- Georges Tsichlis, t.d., secrétaire
- Marc Desjardins, t.d.

MANDAT

Recevoir et traiter toute plainte formulée contre un professionnel, membre de l'Ordre ou qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction commise aux dispositions du Code des professions, de la Loi constituant l'Ordre ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou de la Loi constituante, durant l'exercice de sa profession.

Nombre de réunions : 0

Le comité de discipline n'ayant été saisi d'aucune plainte au cours de l'exercice 1999-2000, il n'a eu aucune activité.

COMITÉ DES FINANCES ET DE RÉGIE INTERNE

Membres du comité

Responsable ■ Mario D. Sauriol, t.d.
- Ginette Gamache
- Raymond Haché, t.d.

MANDAT

Préparer les prévisions budgétaires pour adoption par le Bureau et en assurer le suivi. Négocier les ententes de gestion avec la firme mandatée pour l'administration. Informer le Bureau des modifications à apporter au budget.

Nombre de réunions : 3

Tel que dicté par son mandat, le comité a effectué son travail de surveillance et d'analyse financières de l'Ordre. Ainsi, les états financiers, les prévisions budgétaires et les négociations de l'entente de gestion ont été réalisés normalement.

La révision des publications de l'Ordre a généré un surplus dû, notamment, à l'arrêt de publication du "Nouvel Informateur" dans sa forme actuelle.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Membres du comité

Responsable ■ Denis Robert, t.d.
- Chucri Chemali, t.d.
- Nathan Cohen, t.d.
- Jean Compagna, t.d.
- Hélène Filion, t.d.
- Guylaine Gagnon, t.d.
- Ginette Gamache

MANDAT

Favoriser le maintien et la mise à jour des connaissances scientifiques et d'autres champs d'activités afin de favoriser l'évolution des membres et, par conséquent, de la profession.

Nombre de réunions : 4

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE *suite*

Les conférences proposées aux membres cette année ont été une combinaison de formation continue et de formation sur mesure et se sont principalement déroulées au Cégep Edouard-Montpetit, à l'Université de Montréal et lors des Journées dentaires du Québec. Ces formations ont toutes été très appréciées par les participants.

Pour offrir aux membres plus de formation sur les nouveaux produits, il serait nécessaire de pouvoir conclure des ententes avec les compagnies dentaires mais, ces dernières préfèrent généralement organiser elles-mêmes des événements. Toutefois, nous sommes à réflechir, suite au sondage que nous avons réalisé auprès des techniciennes et techniciens dentaires, aux meilleures formules pour satisfaire l'ensemble des membres et offrir des formations qui correspondent le plus possible à leurs préoccupations et besoins actuels.

LISTE DES COURS DE FORMATION CONTINUE ET DE PERFECTIONNEMENT

DATE	TITRE DE LA FORMATION	CONFÉRENCIER
5 mai 1999	DÉMONSTRATION DES PRODUITS DIAMOND CROWN *Lieu : Cégep Edouard-Montpetit*	Michael Schreck, T.D.C.
14 mai 1999	LA PERCEPTION DE LA COULEUR *Lieu : Cégep Edouard-Montpetit*	Felix Pages, t.d.
15 et 16 mai 1999	MAÎTRISEZ LA MAGIE DES COULEURS AVEC L'OMEGA 900 *Lieu : Cégep Edouard-Montpetit*	Felix Pages, t.d.
5 et 6 juin 1999	MAÎTRISER L'ART DE L'ESTHÉTIQUE AVEC TOUTES LES CÉRAMIQUES *Lieu : Cégep Edouard Montpetit*	Marc-André Leriche, MDT
16 octobre 1999	LA PROTHÈSE PARTIELLE AMOVIBLE : CONCEPTION, DESSIN ET RECHERCHE *Lieu : Université de Montréal*	Gilles Gauthier, D.M.D., M.S.E. Claude Lamarche, D.M.D., M.Sc.
22 janvier 2000	LES RESTAURATIONS TEMPORAIRES EN PROTHÈSE PARTIELLE FIXE : LES ASPECTS TECHNIQUES, BIOLOGIQUES ET ESTHÉTIQUES *Lieu : Université de Montréal*	Pierre Boudrias, D.M.D., M.Sc.D.
11 mars 2000	UPDATE ON ESTHETIC RESTORATIVE DENTISTRY *Lieu : Université de Montréal*	Terry Donovan, D.D.S.
15 mars 2000	ESTHÉTIQUE 2000 *Lieu : Hôtel Omni Mont-Royal*	Daniel Lacquerre, t.d.

COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

Responsable ■ Jean-Yves Labrosse, t.d.
- Michel Rodrigue, t.d., secrétaire
- Albéni Doiron, t.d.

Inspecteurs nommés par le Bureau pour l'année 1999-2000

- Michel Rodrigue, t.d., (région de l'Ouest)
- Paul H. Legault, t.d., (région de l'Est)

MANDAT

Voir à l'application du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession mis à jour par le comité d'inspection. Procéder, si nécessaire, à une enquête sur la compétence professionnelle d'un membre. Participer aux différentes activités d'actualisation ou aux réunions organisées par le Conseil interprofessionel du Québec.

Nombre de réunions : 3

NOMBRE D'INSPECTIONS RÉALISÉES AUPRÈS DES MEMBRES : 54

Le comité n'a émis aucun constat d'enquête.

Les inspections ont porté principalement sur les aspects suivants :
- La tenue des dossiers (prescriptions)
- L'asepsie
- La protection envers les infections
- La ventilation et l'éclairage
- L'assurance responsabilité professionnelle obligatoire
- Les détecteurs de gaz propane

Les inspections ont été menées prioritairement selon les critères suivants :
- Nouveaux membres
- Visite régulière à tous les cinq ans

Suite aux inspections réalisées, les principales recommandations ont porté sur :
- Les prescriptions non signées par le professionnel
- L'oubli par le professionnel d'indiquer son numéro de membre
- Le type d'alliage utilisé
- Les vaccins
- Les détecteurs de gaz
- La protection contre les infections

Les inspecteurs ont suivi des sessions de formation afin de maintenir à jour leurs connaissances dans le travail qu'ils ont a effectuer.

COMITÉ DU JOURNAL

Membres du comité

Responsable ■ Denis Robert, t.d.
- Chucri Chemali, t.d.
- Nathan Cohen, t.d.
- Jean Compagna, t.d.
- Hélène Filion, t.d.
- Guylaine Gagnon, t.d.
- Ginette Gamache
- Hélène Filion, t.d.

MANDAT

Établir les grandes orientations du Journal et du Bulletin. Choisir les principaux sujets en fonction des nouveaux développements technologiques dans le domaine dentaire tout en renseignant les membres sur des sujets d'actualité et nouvelles pouvant les intéresser.

Nombre de réunions : 6

Les membres du comité ont beaucoup réfléchi sur la façon de communiquer efficacement les informations scientifiques et autres aux membres de l'Ordre.
Le "Nouvel Informateur", dans sa forme actuelle, se devait d'être repensé compte tenu de son coût de réalisation et du manque d'attrait pour les annonceurs. M. Jean Compagna, membre du Comité du Journal, a suggéré d'incorporer les articles scientifiques dans la revue pan-canadienne "The Canadian Journal of Dental Technology". Des discussions sont actuellement en cours pour finaliser ce projet.
Quant aux nouvelles de l'Ordre, elles seront désormais transmises aux membres via un nouveau bulletin d'information intitulé "Un peu d'Ordre" qui paraîtra 5 fois par année. Une façon plus rapide et économique d'être au courant de ce qui se passe dans la profession !
Il a également été décidé de publier l'annuaire des membres au mois de septembre, ce qui en fera un document beaucoup plus à jour compte tenu de la période de renouvellement des cotisations.

COMITÉ DES NORMES D'ÉQUIVALENCE

Membres du comité

Responsable ■ Charles Carrier, t.d.
- Jean-Luc Beaulieu, t.d.
- Raymond Haché, t.d.

MANDAT

Étudier les demandes d'intégration pour les candidats possédant des diplômes décernés dans des pays étrangers et recommander les candidatures au Bureau pour fins d'intégration suite à l'évalutation de leurs compétences.

Nombre de réunions : 3

Le comité des normes d'équivalence a invitié un candidat aux examens d'intégration au cours de l'année 1999-2000. Il a également fait l'étude de 4 dossiers et recommandé une personne aux examens d'intégration. Il y a eu une session d'examen et le candidat est devenu membre de l'Ordre, suite à la réalisation d'une session de mise à niveau.

COMITÉ DE PROMOTION ET DES JOURNÉES DENTAIRES

Membres du comité

Responsable ■ Ginette Gamache
- Nathan Cohen, t.d.
- Raymond Haché, t.d.

MANDAT DE PROMOTION

Favoriser un plus grand rayonnement de la profession.

MANDAT DES JOURNÉES DENTAIRES DU QUÉBEC

Planifier les activités du congrès annuel en collaboration avec les Journées dentaires du Québec : programme scientifique, kiosque d'information et assemblée générale annuelle.

Nombre de réunions : 1

Nous avons présenté le programme visant à promouvoir la profession de technicienne et technicien dentaire en participant au Journal dentaire du Québec et aux Journées dentaires du Québec. De plus, la refonte du répertoire des membres est envisagée pour 2000-2001.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Membres du comité

- Danielle Beaudoin, t.d.
- Jean-Luc Beaulieu, t.d.
- Réjean Brulé, t.d.
- Stéphane Provencher, t.d.
- Russel Théoret, t.d.

MANDAT

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête ou un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3).

Nombre de réunions : 0

Le comité de révision des plaintes n'ayant reçu aucune plainte au cours de l'exercice 1999-2000, il n'a tenu aucune réunion.

Le syndic

Au cours de l'année 1999-2000, il y a eu deux demandes d'enquête. Toutefois, aucune plainte n'a été portée par le syndic ou signifiée au bureau du syndic.

De nombreuses demandes d'informations et de conseils provenant soit de membres soit de clients, ont été soumises à l'attention du syndic.

En conclusion, il n'y avait aucune demande d'informations, d'enquête ou de plainte en suspens au moment de la production de ce rapport annuel.

Joanne Goudreault, t.d.
Syndic

Tableau des membres

- **Nombre de membres au 31 mars 1999** [366]
- **Nombre de membres au 31 mars 2000** [363]

Intégrations	8
Réintégrations	5
Radiations	20
Décès	1

- **Nombre de membres, selon les catégories**

Membres actifs	320
Membres non-actifs	23
Membres honoraires	8
Adhérents retraités	6
Adhérents étudiants	6

- **Nombre de membres par région**

Région de l'Est	77
Région de l'Ouest	272
Autres régions	14

- **Montant des cotisations, selon les catégories**

Membres actifs	345 $
Membres non-actifs	115 $ (33,33% de la cotisation)
Membres nouvellement diplômés	65 $
Membres honoraires	sans frais
Adhérents retraités	52 $
Adhérents étudiants	sans frais

La cotisation annuelle est payable le 1er avril de chaque année

États financiers au 31 mars 2000

Table des matières

- Rapport du vérificateur 16
- Résultats 17
- Avoir des membres 18
- Bilan 19
- Évolution des liquidités 20
- Notes complémentaires 21
- Renseignements complémentaires 23

Réalisés par

François Ménard, c.a., cma, m. fisc.

États financiers au 31 mars 2000

Rapport du vérificateur

François Ménard, C.A., CMA, M. Fisc.
9962, av. Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2C 2T6
Tél.: (514) 383-7301 Téléc.: (514) 383-4619

Aux membres de
l'Ordre des techniciennes et techniciens
dentaires du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'avoir des membres et de l'évolution des liquidités de l'exercice terminé à cette date. Ma responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et l'évolution des liquidités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

François Ménard, C.A., CMA, M. Fisc.

Montréal, le 2 mai 2000

États financiers au 31 mars 2000

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
■ REVENUS		
Cotisations des membres	113 562 $	113 835 $
Examens et adhésions	2 928	2 119
Placements	2 716	3 314
Publications	3 310	5 690
Formation continue	750	669
Annuaire des membres	7 551	10 479
Revenus divers	954	4 242
	131 771	140 348
■ DÉPENSES		
Frais d'administration (annexe 1)	90 615 $	92 088 $
Examens	815	415
Recrutement	928	137
Assemblée annuelle	3 956	3 675
Publications	6 109	8 378
Honoraires professionnels	3 564	2 248
Assemblées du Bureau	1 586	1 621
Annuaire des membres	9 739	7 622
Formation continue	2 957	4 356
Comités (annexe 2)	9 644	15 083
	129 913	135 623
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 858 $	4 725 $

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., CMA, M. FISC.

États financiers au 31 mars 2000

AVOIR DES MEMBRES

Exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	26 264 $	21 539 $
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 858	4 725
SOLDE À LA FIN	28 122 $	26 264 $

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., CMA, M. FISC.

États financiers au 31 mars 2000

BILAN

Au 31 mars 2000

	2000	1999
■ **ACTIF**		
Court terme		
Encaisse	26 775 $	18 261 $
Débiteurs	7 738	10 160
Frais imputables au prochain exercice	1 462	2 818
	35 975	31 239
IMMOBILISATIONS (note 3)	437	876
	36 412 $	32 115 $
■ **PASSIF**		
Court terme		
Créditeurs et frais courus	8 290 $	5 851 $
AVOIR DES MEMBRES	28 122	26 264
	36 412 $	32 115 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____

_____

Administrateurs

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., CMA, M. FISC.

États financiers au 31 mars 2000

Évolution des liquidités

Exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
■ EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 858 $	4 725 $
Éléments hors liquidités		
. Amortissement des immobilisations	439	1 390
	2 297	6 115
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
. Débiteurs	2 422	(5 584)
. Frais imputables au prochain exercice	1 356	(184)
. Créditeurs et frais courus	2 439	1 178
. Revenus perçus d'avance	---	(11 918)
	6 217	(16 508)
	8 514	(10 393)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	8 514	(10 393)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	18 261	28 654
LIQUIDITÉS À LA FIN	26 775 $	18 261 $

François Ménard, c.a., cma, m. fisc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2000

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2 CONVENTION COMPTABLE

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants :

	Taux
▸ Équipement de bureau	20 %
▸ Mobilier et agencement	20 %
▸ Système informatique	25 %

3 IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable	1999 Valeur comptable
Équipement de bureau	8 020 $	7 766 $	254 $	508 $
Mobilier et agencement	17 228	17 045	183	368
Système informatique	3 805	3 805	---	---
	29 053 $	28 616 $	437 $	876 $

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., CMA, M. FISC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2000

4 ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé par contrat de bail jusqu'au 30 juin 2000. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 1 232 $.

États financiers au 31 mars 2000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2000

■ Annexe 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION

	2000	1999
Honoraires de gestion	55 000 $	55 000 $
Honoraires du président	10 000	10 000
Frais de bureau	1 621	2 124
Dons	1 000	2 000
Timbres et frais d'impression	3 167	2 584
Frais de représentation et de déplacement	3 660	3 944
Loyer	6 776	6 686
Télécommunications	3 516	2 815
Assurances	491	453
Taxes	1 638	2 032
Cotisations et abonnements	2 983	2 984
Intérêts et frais bancaires	324	76
Amortissement des immobilisations	439	1 390
	90 615 $	92 088 $

■ Annexe 2 - COMITÉS

Inspection professionnelle	3 367 $	3 073 $
Syndic et discipline	1 720	1 408
Promotion	346	3 669
Directorat de laboratoire	2 181	6 933
Mobilité de la main d'oeuvre	2 030	---
	9 644 $	15 083 $

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., CMA, M. FISC.

ORDRE DES TECHNICIENNES
ET TECHNICIENS DENTAIRES
DU QUÉBEC

L'APPARTENANCE À UN ORDRE
À TITRE RÉSERVÉ
A TOUJOURS ÉTÉ
UN GAGE DE COMPÉTENCE
(Source : C.I.Q)